EVENEMENT NAUTIQUE

Nautical event

Prix du Yacht de Tradition 2010

Bona Fide, vainqueur de la deuxième édition

Après le succès de la première édition qui a vu la victoire de Moonbeam IV à la grande fierté de son skipper Michaël Créac'h, les Echosmédias, la régie du Groupe les Echos, ont une nouvelle fois organisé avec Série limitée, le supplément Art de Vivre du quotidien, le prix du Yacht de Tradition de l'année 2010 avec la même marraine, Marie Tabarly, la fille du célèbre navigateur.



Bona Fide, élu Yacht de Tradition de l'année



Eilidh, vainqueur du prix du Yacht de Tradition (- 23 m)



Mariquita, vainqueur du prix du Yacht de Tradition (+ 23 m)

six épreuves phares avaient été sélectionnées pour élire le lauréat de l'édition 2010 : les 8èmes Régates Impériales à Ajaccio (24 au 30 mai), les Voiles du Vieux Port à Marseille (17 au 20 juin), la Brest Classic Week à Brest (5 au 10 juillet), la Lancel Classic, à Noirmoutier (30 juillet au 1er août), les Régates Royales Trophée Panerai à Cannes (20 au 25 septembre) et les Voiles de Saint-Tropez (26 septembre au 3 octobre).

Pour chaque épreuve, le jury constitué de professionnels marins a nommé, quand ils étaient représentés, trois bateaux éligibles au niveau national dans les trois catégories suivantes : moins de 15 m, de 15 à 23 m et plus de 23 m, selon les critères suivants : qualité d'entretien du bateau, qualités de l'équipage, éthique navale.

Dans les moins de 15 m, ont été élus par les jurys locaux : Bim Bam, Bona Fide, Jéricho, Le Lézard, Oriole, Viola. De 15 à 23 m : Avel, Eilean, Eilidh, Pazienza, Pen Duick, Rowdy. Et les plus de 23 m : Cambria, Mariquita, Moonbeam of Fife.

Six épreuves plus tard, un jury national, réuni au Yacht Club de France et composé de personnalités du monde de la plaisance et du yachting classique, a élu parmi ces 15 unités les trois bateaux éligibles au niveau national : Bona Fide, Eididh et Mariquita. Le prix du Yacht de Tradition 2010 a ainsi été remis à Bona Fide lors de l'inauguration du 50ème salon nautique de Paris en décembre. Au cours de cette grande soirée, Giuseppe Giordano et Beppe Zaoli ont reçu leur prix réalisé par *Dryade/Heraclea* et des cadeaux *Vicomte A* des mains de Philippe Court, président du Yacht Club de France.





Bona Fide wins second edition

After the success of the first edition, which saw Moonbeam IV selected much to the delight of her proud skipper Michaël Créac'h, Echosmédias, the company behind the Echos Group, again organised the "Yacht de Tradition" prize with the lifestyle supplement "Série limitée". Again Marie Tabarly, daughter of the famous French sailor Eric Tabarly, was the godmother.

ix major regattas were chosen from which to select the winner for 2010: the 8th Régates Impériales in Ajaccio (24 to 30 May); Les Voiles du Vieux Port in Marseille (17 to 20 June); Brest Classic Week in Brest (5 to 10 July); the Lancel Classic in Noirmoutier (30 July to 1st August); Les Régates Royales Trophée Panerai in Cannes (20 to 25 September); and Les Voiles de Saint-Tropez (26 September to 3 October). At each of these events, a jury comprising professionals in the sector nominated three yachts to go forward to national level in the following three categories: less

than 15 m; 15 to 23 m and over 23 m. The boats were judged on the following criteria: how well they were maintained, the crew, and naval etiquette and ethics. The yachts voted for by the local juries were Bim Bam – Bona Fide – Jéricho – Le Lézard – Oriole – Viola in the under 15 m category; Avel – Eilean – Eilidh – Pazienza – Pen Duick – Rowdy in the 15 to 23 m; and Cambria – Mariquita – Moonbeam of Fife in the over 23 m category. Six events later, a national jury of personalities from the boating and classic yacht world came together in the Yacht Club de France to elect the three boats to go forward. These were Bona Fide, Eididh and Mariquita. The 2010 *Yacht de Tradition* prize was awarded to Bona Fide at the opening ceremony of the 50th Paris Boat Show in December. During the evening, Giuseppe Giordano and Beppe Zaoli received their *Dryade/Heraclea* prizes and *Vicomte A* gifts from Philippe Court, President of the Yacht Club de France.